



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 11548

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant aux déclarations du Premier ministre (17 novembre 1997), demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre concrète du nouveau plan de développement des universités baptisé U3M, s'agissant selon ses propres termes, des universités du troisième millénaire. Ce plan prévoyait la rénovation des universités de Paris et des établissements construits dans les années 1970, impliquant la participation des collectivités locales, la réalisation de nouveaux IUT, la délocalisation de grandes écoles et l'implantation de réseaux pour de nouvelles technologies. Aussi souhaiterait-il que la représentation nationale puisse être, à la veille de la prochaine rentrée universitaire et du troisième millénaire, informée des développements de ce programme ambitieux.

Texte de la réponse

Le plan U3M lancé par le Premier ministre en novembre 1997 comprend deux phases : la phase prospective qui se déroule actuellement correspond à l'élaboration du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche et sera achevée en avril 1999 ; la phase de programmation préparatoire à la négociation des futurs contrats de plan Etat-région sera achevée en juin 1999. Dans un contexte de baisse démographique étudiante, de départs massifs à la retraite des enseignants-chercheurs, de mondialisation et d'émergence d'une société de l'information et de la communication, l'objectif est d'organiser la répartition territoriale des ressources et de la matière grise. Les grands axes définis par le Premier ministre restent d'actualité : aménagement, remembrement, réhabilitation, mise en sécurité des locaux en particulier à Paris-centre ; extension des capacités d'accueil là où c'est nécessaire ; développement des activités de recherche ; vie étudiante : logement, restauration, bibliothèque, salles de travail, activités sportives et culturelles ... ; réseaux d'équipements nationaux ; organisation péri-universitaire de recherche et de développement. L'élaboration est assurée par un Comité stratégique national s'appuyant sur des groupes régionaux associant Etat et collectivités. Une large concertation associant tous les acteurs et en particulier les étudiants est organisée à l'intérieur de ces groupes. Le financement des réalisations sera assuré dans le cadre des futurs contrats de plan Etat-région qui seront négociés par les préfets au cours du deuxième semestre 1999. Les mandats de négociation seront donnés aux préfets et établis à partir des conclusions du Comité stratégique national.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11548

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1430

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1878